L'obstination du témoignage



RAPPORT ANNUEL 2010



OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

OMCT / FIDH

L'OBSTINATION DU TÉMOIGNAGE

RAPPORT ANNUEL 2010

Rédaction, édition et coordination:

Delphine Reculeau, Mercedes Rodríguez Martel, Anne-Laurence Lacroix et Eric Sottas (OMCT) Alexandra Poméon, Claire Colardelle, Hugo Gabbero, Juliane Falloux et Antoine Bernard (FIDH)

L'Observatoire remercie particulièrement de leur collaboration toutes les organisations partenaires de l'OMCT et de la FIDH, ainsi que les équipes respectives des deux organisations.

Diffusion: ce rapport est publié en versions anglaise, espagnole et française dans son intégralité, en russe pour la partie Europe de l'est et Asie Centrale et en arabe pour la partie Afrique du Nord / Moyen-Orient.

Reproduction: L'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) autorisent la libre reproduction d'extraits de cette publication à condition que crédit leur soit rendu et qu'une copie de la publication portant l'extrait soit envoyée à leur siège.

Design graphique: Bruce Pleiser / kyodo.Fr **Photographe:** Frederic J. Brown / AFP*

Impression : Éléna Ferran

OMCT - Organisation mondiale contre la torture

8, Rue du Vieux-Billard, Case postale 21 1211 Genève 8 – Suisse Tél. + 41 (0) 22 809 49 39 Fax. + 41 (0) 22 809 49 29 omct@omct.org / www.omct.org

FIDH - Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

17, Passage de la Main-d'Or 75011 Paris – France Tél. + 33 (0) 1 43 55 25 18 Fax. + 33 (0) 1 43 55 18 80 fidh@fidh.org / www.fidh.org

L'obstination du témoignage: Cf. Albert Camus, Actuelles, Tome 2 - Paris, Gallimard, 1953.

* PEKIN: Zheng Shyzhen (2^e à gauche), émue et en deuil, tient un portrait de sa défunte petite-fille, Zhou Mengxin, devant le département de plaintes du ministère de la Santé à Pékin le 8 mai 2009. Elle dénonce le fait que la mort de l'enfant, qui a été causée par le scandale de lait contaminé de 2008, n'a jamais été traitée de manière appropriée par leur gouvernement local à Zhoukou dans la province de Henan. Au moins six nourrissons sont morts et près de 300 000 sont tombés malade en 2008 après avoir consommé du lait en poudre contaminé par la mélamine, un produit chimique industriel, qui a été mélangé au lait afin de lui en donner l'apparence d'un produit à teneur plus élevée en protéines.

INTRODUCTION

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME RAPPORT ANNUEL 2010

"Une société authentique, où la discussion et les débats sont une technique essentielle, est une société pleine de risques". Bien que rédigés il y a plus de trente ans, ces quelques mots de l'historien américain Moses I. Finley résument fortement l'esprit de ce douzième rapport annuel de l'Observatoire. Dressant un état des lieux aussi précis que possible de la situation des défenseurs des droits de l'Homme dans le monde en 2009, ce rapport illustre en effet avec force la difficulté et le danger de promouvoir le débat d'idées, le pluralisme, la protection des libertés fondamentales, l'idéal démocratique, sur l'ensemble des continents.

Qui contrôle la société civile s'assure du résultat des élections – Cet adage d'une simplicité enfantine, nombre d'Etats semblent l'avoir appliqué à la lettre cette année encore.

Qui évoque la démocratie et l'Etat de droit dans nos sociétés contemporaines fait immédiatement référence au droit des peuples de choisir librement, par le vote, leurs dirigeants. Un droit explicitement garanti par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et qui suppose, pour sa réalisation, la conjugaison de différents éléments – respect des libertés d'association et d'expression, transparence, liberté d'information, liberté de réunion – sans lesquels aucun scrutin ne saurait être reconnu comme libre et équitable. Mais si de nombreuses élections ont effectivement eu lieu à travers le monde en 2009, beaucoup de ces scrutins n'ont pas répondu à ces exigences. Force est de constater en effet, au regard des informations que nous avons collectées durant toute cette année, que ces grands principes ont bien souvent été foulés au pied, quand ils n'ont pas été superbement ignorés. Peu de dirigeants en place dans les pays autoritaires (mais aussi dans certains pays dits plus "démocratiques"), ont accepté de jouer le jeu du pluralisme. A de nombreuses reprises, au contraire, nous avons assisté à un musellement de l'opposition, un asservissement des médias, et parfois même à des modifications constitutionnelles éhontées, destinées à maintenir au pouvoir des chefs d'Etats peu enclins à transmettre ne serait-ce qu'une parcelle de leur autorité.

^{1/} Cf. Moses I. Finley, Démocratie antique et démocratie moderne, 1976, éd. Petite bibliothèque Payot.

Ces dernières années, le continent africain a connu de nombreuses tentatives de coups d'Etat, militaires ou constitutionnels. En Amérique latine, pour la première fois depuis la chute des dictatures militaires dans les années 1980, un coup d'Etat est survenu en 2009 au *Honduras*, preuve là encore qu'aucune situation ne saurait être considérée comme définitivement acquise.

Dans de tels contextes, les défenseurs des droits de l'Homme, qui tentent au quotidien de faire en sorte que les droits et libertés fondamentaux soient garantis, ont encore une fois été soumis à une pression importante, quant ils n'ont pas payé de leur vie leur engagement. Le rôle qu'ils ont joué dans ces processus électoraux, dont certains ont été très médiatisés, comme en *Tunisie*, en *Iran* ou au *Nicaragua*, ont à ce titre accentué une répression dont ils faisaient déjà l'objet auparavant.

Certains Etats ne laissent que peu ou pas d'espace aux libertés d'association, de réunion ou d'expression. Dans quelques Etats comme en Arabie saoudite, la constitution d'organisations indépendantes de défense des droits de l'Homme est ainsi purement et simplement interdite. En *Libye*, le Code pénal prévoit même la peine de mort pour toute personne appartenant à un groupe interdit. Enfin, lorsque ces associations peuvent exister légalement, elles doivent souvent exercer leurs activités dans un cadre normatif extrêmement contraignant, et demeurent sous un contrôle permanent des autorités. Le *Cambodge* reste quant à lui soumis à un risque de restrictions similaires par le biais d'un projet de loi draconien sur les ONG. En Tunisie, les organisations inféodées au pouvoir continuent de prospérer, dans un pays où les organisations indépendantes de défense des droits de l'Homme et leurs membres restent soumis à un harcèlement constant. En Fédération de Russie, la mise en œuvre des promesses d'une réforme de la Loi sur les ONG formulées par le Président Medvedev au cours de l'année – réforme qui devait permettre une facilitation du travail des organisations de la société civile – restait encore insuffisante fin 2009.

Bien évidemment, de telles pratiques ont pour conséquence d'entraver le travail des défenseurs et des organisations de défense des droits de l'Homme, particulièrement en période électorale. En Arménie et en Azerbaïdjan, des observateurs électoraux ont ainsi été réprimés ou empêchés de faire leur travail, tandis qu'au Nicaragua, les associations dénonçant les manipulations électorales destinées à reconduire Daniel Ortega dans ses fonctions ont été la cible des autorités durant toute l'année. De même, les autorités ont intensifié la répression des défenseurs au moment des élections en Ouzbékistan et au Kirghizistan. Au Niger, les défenseurs des droits de l'Homme et ONG qui ont émis des critiques quant à la concen-

tration des pouvoirs aux mains de l'exécutif ont fait l'objet de sérieuses entraves à leurs activités. De nombreux défenseurs ont en outre été assimilés à l'opposition et se sont trouvés en première ligne de la répression parce qu'ils s'opposaient à des pratiques pré-électorales douteuses ou à des élections entachées d'irrégularités (Mauritanie, Nigéria, République du Congo), pour avoir dénoncé la violence postélectorale (Kenya, Zimbabwe) ou appelé à la tenue d'élections libres (Soudan) et au respect des principes démocratiques à l'occasion d'une crise interinstitutionnelle (République démocratique du Congo). Sur tous les continents, des attaques graves à la liberté de rassemblement ont également eu lieu lors de telles périodes, entraînant là encore des représailles à l'encontre de défenseurs. Ainsi, à la suite des événements du 28 septembre 2009, lorsque la garde présidentielle a violemment dispersé la manifestation pacifique d'opposition à la candidature du Président de facto M. Moussa Dadis Camara à l'élection présidentielle en Guinée-Conakry. De la même manière, la répression des manifestations post-électorales en Iran a eu pour conséquence des arrestations massives dans les rangs des défenseurs iraniens des droits de l'Homme et, en *Birmanie*, l'année 2009 a été caractérisée par une campagne menée par la junte militaire afin d'éradiquer toute opposition à la veille des élections de 2010. De nombreux défenseurs, journalistes, dirigeants syndicaux et travailleurs sociaux ont ainsi été arrêtés et condamnés à de lourdes peines.

Médias: une arme à double tranchant – Codes de la presse restrictifs, contrôle et surveillance des courriers électroniques, loi sur la lèse-majesté en *Thaïlande*, voire, comme au *Yémen*, instauration d'un tribunal spécial sur les délits de presse: l'éventail des mesures prises pour museler les médias est extrêmement large. Ce qui a entre autres pour conséquence de favoriser l'auto-censure. En effet, si de nombreux journalistes à travers le monde jouent un rôle considérable en matière de promotion du pluralisme et de la défense des droits de l'Homme, cette situation est fragile et suppose que ces médias demeurent libres, accessibles à tous, et que les journalistes puissent travailler en toute sécurité.

Dans certains pays, comme au *Sénégal*, la liberté de la presse a connu une amélioration importante, bien que les médias y soient toujours soumis à de trop nombreuses tracasseries. Mais en *Somalie*, en *Fédération de Russie*, au *Kenya* ou encore au *Sri Lanka*, beaucoup de journalistes ont été assassinés ou détenus arbitrairement en 2009 pour avoir dénoncé des violations des droits fondamentaux. D'autres médias – y compris étrangers – ont été suspendus, ou des accords ont été passés avec leurs diffuseurs, afin que les émissions concernées ne soient plus captées par les populations locales.

Par ailleurs, lorsque la presse d'un pays est totalement inféodée au pouvoir en place, elle peut s'avérer un redoutable instrument de propagande entre ses mains, et un outil très efficace de diffamation à l'égard des défenseurs. "Mercenaires", "espions", "agitateurs", sont par exemple quelques-uns des nombreux qualificatifs employés à longueur de colonnes dans la presse tunisienne pour salir l'image des journalistes indépendants qui ont dénoncé une fois encore l'absence de pluralisme lors des élections présidentielles d'octobre 2009. Des campagnes de diffamation extrêmement virulentes à l'encontre de défenseurs ont également été constatées cette année au Niger, au Soudan ou en Géorgie lors de périodes pré-électorales.

Une fragilité de certains mécanismes intergouvernementaux — Est-ce un hasard si les mécanismes de protection qui se sont développés ces dernières années au sein de certaines organisations inter-gouvernementales font l'objet d'atteintes répétées de la part de leurs Etats-membres? De nombreux Etats, comme l'Ouzbékistan, le Pakistan ou encore le Zimbabwe refusent toujours l'entrée sur leur territoire à certaines Procédures spéciales des Nations unies qui en font la demande et contribuent ainsi à l'affaiblissement de ces procédures spéciales indépendantes. Cette hostilité vis-à-vis des organismes intergouvernementaux se vérifie d'ailleurs au sein du Conseil des droits de l'Homme et à l'Assemblée générale des Nations unies, où les rapports de certains mécanismes sont soumis à des attaques de plus en plus virulentes.

Au niveau régional, la situation est tout aussi préoccupante. Au sein de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), la Russie et certains pays de l'Asie centrale usent en effet de tout leur poids pour stigmatiser et discréditer les ONG participant chaque année aux "Réunions sur la mise en œuvre de la dimension humaine". A la tête de l'Organisation en 2010, le *Kazakhstan* a pour sa part peu fait en 2009 pour améliorer la situation des droits de l'Homme et de leurs défenseurs, que ce soit à l'intérieur de l'institution ou dans son propre pays. Par ailleurs, beaucoup reste à faire pour que les décisions de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) soient réellement mises en œuvre par ses Etats-membres. En outre, la Commission reste extrêmement frileuse à l'idée d'interpeller certains Etats sur les violations qu'ils commettent. En Asie, le mécanisme naissant au sein de l'Association des nations de l'Asie du sud-est (ASEAN) est quant à lui confronté à des défis considérables, et plusieurs années seront vraisemblablement nécessaires afin qu'il affirme son autonomie dans la région. Par ailleurs, les politiques d'ouverture de l'Union européenne (UE) vis-à-vis de certains Etats comme l'Ouzbékistan ou le Bélarus n'ont guère été couronnées de succès, comme en témoignent la levée des sanctions à l'égard de ces pays, qui ne s'est - comme on pouvait s'y attendre - pas accompagnée d'une amélioration de la situation des droits de l'Homme et de la protection des défenseurs. Enfin, le degré de mise en œuvre d'instruments de politique extérieure de l'UE – telles que ses Orientations sur les défenseurs – est malheureusement trop souvent resté fonction de considérations politiques ou économiques.

Ce rapport annuel, qui aborde aussi la situation des défenseurs dans les pays d'Europe occidentale, montre que même au sein des démocraties les plus accomplies – ou qui s'affirment comme telles – la vigilance doit rester de mise, et la défense des droits fondamentaux peut toujours être remise en cause pour les besoins de politiques contestables, ou d'un plus grand contrôle des corps sociaux. Il montre en tout état de cause combien les défenseurs, où que ce soit, jouent un rôle primordial de rempart contre l'arbitraire et les abus, et demeurent plus que jamais la clef de voûte de l'Etat de droit.

MÉTHODOLOGIE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME RAPPORT ANNUEL 2010

Le rapport annuel 2010 de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme présente une analyse par région de la situation dans laquelle ont opéré les défenseurs des droits de l'Homme en 2009. Ces analyses sont suivies de fiches pays, qui font état du contexte politique qui a prévalu au niveau national au cours de l'année, ainsi que des principaux types de répression à l'encontre des défenseurs, dûment illustrés par des cas concrets. Cependant, au regard du volume d'informations recueillies pour la région "Europe occidentale", il a été décidé de traiter les cas concrets d'obstacles aux activités des défenseurs dans une analyse régionale plutôt que sous la forme de fiches, à l'exception de la Turquie.

Les cas présentés dans les analyses régionales et les fiches pays sont le reflet des activités d'alerte, de mobilisation et d'appui menées par l'Observatoire sur la base des informations reçues des organisations membres ou partenaires de la FIDH et de l'OMCT¹. Nous saisissons cette occasion pour leur exprimer toute notre reconnaissance et nos plus vifs remerciements pour leur précieuse collaboration et leur indispensable contribution.

Ce rapport annuel n'est cependant pas exhaustif, en ce qu'il s'appuie sur les informations reçues et traitées par l'Observatoire en 2009. En effet, dans certains Etats, la répression systématique est telle qu'elle rend impossible toute activité indépendante et organisée de défense des droits de l'Homme. En outre, certaines situations de conflit rendent également extrêmement difficile d'isoler des tendances de répression visant exclusivement les défenseurs des droits de l'Homme. Certaines situations non traitées par le biais de fiches le sont néanmoins autant que possible au niveau des analyses régionales.

ACRONYMES LES PLUS FRÉQUEMMENT UTILISÉS DANS LE RAPPORT

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME RAPPORT ANNUEL 2010

APCE	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
	Association des nations de l'Asie du sud-est
BIDDH	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme
CADHP	Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples
CEDH	Cour européenne des droits de l'Homme
CIDH	Commission interaméricaine des droits de l'Homme
CoIDH	Cour interaméricaine des droits de l'Homme
CPI	Cour pénale internationale
FIDH	Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme
	Haut commissariat des Nations unies pour les droits de l'Homme
HCR	. Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés
LGBT	Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres
OEA	Organisation des Etats américains
OIT	Organisation internationale du travail
	Organisation mondiale contre la torture
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations unies
	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
UA	. Union africaine
UE	. Union européenne